



COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

MISSIONS

Dans le respect de son Règlement Intérieur homologué par le Comité de Direction :

- contribuer à élaborer la politique de recrutement, de formation et de perfectionnement des arbitres, en liaison avec le représentant élu des arbitres au sein du Comité de Direction,
- assurer les désignations et les observations des arbitres départementaux sur les compétitions du District, dans le respect des règles fixées par le Bureau du Comité de Direction,
- assurer les désignations des arbitres départementaux sur certaines compétitions non organisées par le District, dans les conditions fixées par le Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage de la Ligue,
- veiller à l'application des Lois du jeu,
- statuer, en premier ressort, sur les réserves confirmées relatives à l'application des Lois du jeu,
- concourir à assurer, dans les conditions fixées par l'Institut Régional de Formation du Football, la formation initiale des arbitres et des « Jeunes Arbitres »,
- assurer la formation des « Très Jeunes Arbitres » au sens du Statut de l'Arbitrage et des arbitres Futsal,
- assurer une formation continue de tous les arbitres départementaux, quel que soit leur niveau, non seulement en matière de Lois du jeu mais également en matière de comportement,
- assurer la formation et la certification des licencié(e)s des clubs dirigeant des rencontres du Football d'Animation,
- proposer pour décision du Comité de Direction la liste des promotions et rétrogradations sportives ou administratives des arbitres départementaux,

- promouvoir et faciliter la connaissance des Lois du jeu par tous les publics,
- mettre en œuvre les possibilités de passerelles dont peuvent bénéficier les jeunes arbitres entre la F.F.F. et l'Union Nationale du Sport Scolaire dans le cadre de la convention de partenariat intervenue entre ces deux institutions,
- veiller au respect du règlement intérieur de la C.D.A. par les arbitres départementaux,
- faire respecter par les arbitres départementaux les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental et, en cas de manquement, prendre en premier ressort les mesures administratives nécessaires dans les conditions prévues par le Statut de l'Arbitrage et le Règlement Intérieur,
- être force de proposition auprès du Bureau du Comité de Direction pour tout projet tendant à améliorer :
 - les conditions de couverture, par des arbitres officiels, des compétitions organisées par le District,
 - le recrutement des arbitres et leur fidélisation, en lien avec la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage,
- être représentée auprès des Commissions suivantes du District :
 - . Commission de Discipline
 - . Commission d'Appel Départementale
 - . Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif
 - . Commission Départementale Prévention, Médiation, Education
 - . Commission Technique
 - . Commission du Football Diversifié
 - . Commission du Football d'Animation
 - . Commission d'Organisation des Compétitions
 - . Commission du Statut de l'Arbitrage
 - . Commission du Football Féminin
 - . Commission du Football en Milieu Scolaire